



Le bien auquel j'ai renoncé et pour lequel des doutes persistent

Par **pervenche**, le **20/04/2008** à **23:48**

Au décès de mon père en 2006, et afin que ma mère ne se retrouve pas dans une situation financière et psychologique difficile, j'ai renoncé à ma part d'héritage. Mon frère et ma soeur en ont fait de même.
Aujourd'hui, le bien a été divisé en trois parties qui respectent les volontés de mon père. Mon frère, qui a pris en charge les frais de succession et qui se trouve également à la tête de la plus grosse part, va entreprendre la rénovation de mon lot.
Ma question est la suivante : ai je le droit d'exiger que les matériels utilisés soient de bonne qualité et que le personnel employé pour ces réparations aient des compétences professionnelles de niveau suffisant ? Sachant que ce lot sera loué et que l'argent de cette location servira à améliorer les revenus de notre mère.
Merci pour votre réponse.